

Annonces COMMUNE DE CUVAT

Ouverture d'enquête publique conjointe LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES - Plan local d'urbanisme et de zonage de CUVAT.

Pasteur - 74200 THONON-LES-BAINS, sollicite au titre des installations classées, le renouvellement d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires fluvio-glaciaires située sur le territoire de la commune de LE LYAUD et son extension. Le Préfet de la Haute-Savoie délivrera à l'issue de la procédure réglementaire soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus. Ce projet étant soumis à une étude d'impact, il doit recueillir l'avis de l'autorité environnementale. Cet avis sera joint au registre d'enquête déposé à la mairie de LE LYAUD et consultable sur le site de la préfecture de la Haute-Savoie à l'adresse suivante : www.haute-savoie.gouv.fr ainsi que des informations relatives à l'enquête. Madame BARNOUD GILETTO présidente de la SAS LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES est le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées.

ACTIVITE PRINCIPALE DE L'INSTALLATION
2510-1 : Exploitation de carrières, à l'exception de celles visées au 5 et 6.
Durée : 30 ans
Gisement : 3 900 000 tonnes - Production annuelle moyenne : 200 000 tonnes. Production annuelle maximale : 260 000 tonnes- Autorisation.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier ainsi que sur un poste informatique à la Mairie de LE LYAUD et formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de LE LYAUD :

- semaine du lundi 17 décembre 2018 au samedi 22 décembre 2018 : le lundi, mardi, jeudi de 9H00 à 17H00 et le vendredi matin de 9H00 à 12H00,
- semaine du lundi 24 décembre 2018 au samedi 29 décembre 2018 : le mercredi, jeudi, vendredi de 9H00 à 17H00 et le samedi 29 décembre 2018 de 9H00 à 12H00,

- semaine du lundi 31 décembre 2018 au samedi 5 janvier 2019 : lundi, mercredi, vendredi de 9H00 à 17H00 et le samedi 5 janvier de 9H00 à 12H00,
- semaine du lundi 7 janvier 2019 au samedi 12 janvier 2019 : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9H00 à 17H00 et le samedi 12 janvier 2019 de 9H00 à 12H00,

- semaine du lundi 14 janvier 2019 au samedi 19 janvier 2019 : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9H00 à 17H00 et le samedi 19 janvier 2019 de 9H00 à 12H00.

Ce dossier est disponible depuis le site des services de l'État en Haute-Savoie à l'adresse suivante : www.haute-savoie.gouv.fr. Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de LE LYAUD, siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr.

M. Jean-Pierre MATHON, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- **lundi 17 décembre 2018 de 9H00 à 12H00,**
- **samedi 5 janvier 2019 de 9H00 à 12H00,**
- **mercredi 9 janvier 2019 de 15H00 à 18H00,**
- **mercredi 16 janvier 2019 de 14H00 à 17H00,**
- **samedi 19 janvier 2019 de 9H00 à 12H00 (clôture)**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Pôle administratif des installations classées, au 3 rue Paul Guiton à ANNECY (adresse postale : 15 rue Henry Bordeaux - 74998 ANNECY Cédex 9). Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au Pôle administratif des Installations Classées, à la mairie de LE LYAUD et publiés sur le site des services de l'Etat en Haute-Savoie.

HAUTE-SAVOIE
Dans les trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées au Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, services eau-environnement).
Publicité du rapport et des conclusions : Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans la mairie concernée et publiée sur le site Internet des services de l'État : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques-et-avis>. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Décision pouvant intervenir à l'issue de l'enquête : La décision du Préfet de la Haute-Savoie susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale au titre de la législation sur l'eau assortie d'éventuelles prescriptions ou un refus de la demande.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
L'adjoint au chef du service eau-environnement
Thomas RIETHMULLER
1455403700



Toute l'info locale
est dans
LeMessager

agglomération Priseur - ANNECY - 04.50.57.25.05

COMMUNE D'ALLINGES

Avis de Mise à Disposition Modification simplifiée n°2 du PLU

Par arrêté n° ARR-URB2018.0011 en date du 22 octobre 2018, Monsieur le Président de Thonon Agglomération a prescrit la Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Allinges, dont les objectifs sont :

- Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°5 " La Fortune Est " :

* Prise en compte d'une meilleure intégration des différents types d'habitats
* Renforcement de la mixité sociale sur la zone à urbaniser

Le périmètre d'aménagement de l'OAP n°5 reste inchangé.

- Modifier la part de mixité sociale et de la typologie des LLS dans le règlement et les OAP

- Modifier le zonage sur le secteur de Noyer, passage d'une zone UB en zone UA

Les modalités de mise à disposition ont été définies par délibération n°CC000219 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 30 octobre 2018. Dans ce cadre, la mise à disposition se déroulera du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au lundi 14 janvier 2019 inclus

Les modalités d'information prévues sont les suivantes :

Pour informer le public de la mise à disposition du dossier de Modification simplifiée n°2 :

- L'affichage de l'avis de Mise à Disposition en Mairie d'Allinges ainsi qu'à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération.

- La publication d'un avis dans 2 journaux du département, et ce, 15 jours avant la mise à disposition au public du dossier de Modification simplifiée n°2

Pour consulter le dossier de Modification simplifiée n°2

Le dossier de Modification simplifiée n°2, ainsi que les avis des personnes publiques associées sont mis à disposition auprès du public :

- En Mairie d'Allinges - 53 rue du Crêt Baron 74200 ALLINGES - aux jours et heures habituels d'ouverture (sauf jours fériés)

- A l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération - Domaine de Thénières 74140 BALLAISON - aux jours et heures habituels d'ouverture du service (sauf jours fériés)

Le dossier de Modification simplifiée n°2, ainsi que les avis des personnes publiques associées, seront également consultables sur le site internet de Thonon Agglomération à la rubrique urbanisme :

<http://www.thononagglo.fr/43-urbanisme.htm>

Pour s'exprimer sur le projet pendant la durée de mise à disposition

- Un registre côté et paraphé sera mis à disposition en Mairie d'Allinges et à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération

- Le public pourra faire parvenir les observations par lettre recommandée en Mairie d'Allinges - 53 rue du Crêt Baron 74200 ALLINGES - à l'attention de Maire ; et à Thonon Agglomération - Antenne de Ballaison - Domaine de Thénières - 74140 BALLAISON à l'attention de Monsieur le Président

- Le public pourra faire parvenir les observations par courriel sur l'adresse : urba@allinges.fr en indiquant en objet : "Modification simplifiée n°2 du PLU".

Ces observations seront jointes au registre de concertation.

Le Président de Thonon Agglomération,

Jean Neury

1455427300